

N° 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 1971

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Clermont, du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le cinquième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 décembre 1970, le Comité a étudié le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 12 et 13*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 19 aux Journaux)

M. Drury, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, du mémoire signé par le directeur général adjoint de la Commission de la Fonction publique du Canada concernant le recrutement spécial de francophones dans la Fonction publique. (Document parlementaire n° 283-7/16).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier du Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.

M. Drury, au nom de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

On invoque le Règlement en soutenant que le bill comporte plusieurs propositions différentes.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: La question soulevée par l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) est de la première importance. Déjà, quand le bill a été présenté à la Chambre et lu pour la première fois, j'ai sourcillé et me suis demandé si on procédait selon les règles. J'ai donc réfléchi à la situation, et même avant que l'honorable député d'Halifax-East Hants n'en parle, je me suis demandé si nous étions dans la bonne voie.